

# EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

## Nombre de Conseillers

en exercice	14
présents	9
votants	10

## OBJET :

**Ligne à Grande  
Vitesse (LGV) PACA**

**Contribution de la  
Commune au débat  
public**

**N° 55 /2005**

**L'an Deux Mille Cinq**

**Et le : lundi 27 Juin**

le Conseil Municipal de la commune de Saint Paul Lez Durance  
dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire,  
à la Mairie, sous la présidence de **M. PIZOT Roger, Maire**

Date de la convocation du Conseil Municipal : **21/06/2005**

**Présents** : CURINIER Erick - RENUCCI Thierry - POLASTRO Maryse - ESPANET André  
(Adjoints) ROUANET Christian - LE PENVEN Françoise - VANPARYS Odette - BELOTTI  
Michel

GOMEZ Jacqueline donne pouvoir à Madame POLASTRO Maryse

**Absents excusés** : CHABERT Raphaël - CAZORLA Jean-Luc - SALIGNAC Elisabeth -  
ARNIAUD Gérard

Madame VANPARYS Odette est élue secrétaire de séance

Monsieur le Maire informe l'assemblée que le Réseau Ferré de France (RFF) étudie la possibilité de création d'une ligne nouvelle qui permettrait d'étendre le réseau ferré à grande vitesse, à l'Est de la Région, en direction de l'Italie.

Un débat public a été organisé afin de connaître les positions des différents acteurs, collectivités, associations et plus globalement la population, sur l'opportunité de ce projet et les modalités de son éventuelle réalisation.

Ce débat se déroule depuis le 21 Février et prendra fin le 21 Juin 2005.

Dans ce cadre, il m'apparaît important de faire connaître la position de la Commune de SAINT PAUL LEZ DURANCE

La qualité de notre territoire doit en effet nous conduire à rechercher la préservation de cet environnement sensible. Nous devons aussi éviter d'ouvrir à nouveau les plaies causées par la LGV Méditerranée en Pays d'Aix et donc rejeter les scénarios empruntant le Val de Durance ou la Vallée de l'Arc.

Ce projet, qui apparaît opportun pour consolider la place du territoire aixois à l'échelle sud européenne, ne peut donc s'envisager que par l'utilisation du corridor ferré existant jusqu'à Marseille et sa prolongation en direction de l'Est.

Sans aucun impact sur l'urbanisation ou les territoires agricoles de la Communauté, ce scénario place Aix et Marseille en ligne avec Toulon et Nice et nous permet de bénéficier d'une desserte optimum.

Il demande au Conseil de délibérer.

Le Conseil Municipal,  
Après avoir entendu l'exposé de Mr.le Maire  
A l'unanimité des membres présents ou représentés

- **OPTE** pour le scénario à 2 axes de desserte Nord Marseille - Nord Toulon - OUEST Nice et s'opposera à tout autre tracé.

Fait et délibéré en mairie, les jour, mois et an susdits.  
Au registre sont les signatures.  
Pour copie conforme.

  
Le Maire,  


Certifié exécutoire

Reçu en Sous-Préfecture  
le :

Publié ou Notifié  
le :